

AKONGO – Zootechnie & Bien-être animal

99bis rue du Moulin à l'Huile – 44400 Rezé

Votre contact : Amélie Romainamelie.romain@akongo.fr / 06 63 80 04 59

Organisme de formation enregistré au Datadock et labellisé CNEFOP. Organisme de formation enregistré sous le numéro 93830544583.

N° SIRET : 822 248 670 000 17

Formation professionnelle continue

-

Fiche d'inscription

-Merci de retourner la fiche d'inscription complétée, signée et datée, par e-mail avant le 31 juillet 2020.

- Une facture vous sera envoyée dès réception de la fiche d'inscription.
- A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation et une attestation de présence vous seront adressées.

Formation**Intitulé de la formation :** Initiation à l'éthologie des primates**Public concerné :** toute personne intéressante par le comportement des primates non humains.**Intervenantes :** Dr. Amélie Romain, bureau d'étude AKONGO, éthologue spécialisée en primatologie.

Dr. Odile Petit, directrice de recherche CNRS, éthologiste spécialiste des groupes sociaux, présidente de l'association Ethosph'R.

Durée : 7h (1 journée)**Lieu :** Zoo-Refuge de la Tanière (28)**Date :** 27 août 2020**Coût :** 105 € (étudiants et non-salariés) / 185 € (salariés)

N'hésitez pas à nous contacter pour demander des informations complémentaires sur le programme, les horaires, les intervenants, etc.

Participant
 Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Profession : Soigneur-animalier Autre : _____En activité : Oui Non

Etablissement actuel : _____

Règlement

- Financement personnel
- Financement par l'entreprise
- Le règlement sera effectué par un Organisme de Fonds de Formation (OPCO)

Ces frais correspondent aux frais pédagogiques. L'hébergement et les repas sont à vos frais.



Entreprise (à remplir uniquement si votre entreprise prend en charge la formation)

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Numéro de SIRET : _____ Code NAF : _____

Responsable hiérarchique :

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Email / Téléphone : _____

Responsable de formation :

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Email / Téléphone : _____

Organisme de fonds de Formation (OPCO)

(à remplir uniquement si un OPCO prend en charge la formation)

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____

N° d'adhérent : _____ N° de dossier : _____

Date d'envoi du dossier : _____

J'accepte les conditions générales de vente de la formation (voir pages 3 et 4).

Date et signature du participant	Cachet de l'entreprise <i>(Nom et fonction de la personne signataire)</i>
---	---

Conditions générales de vente

1. INSCRIPTION

Toute inscription nécessite le renvoi de la fiche d'inscription dûment remplie :

- Par email à : amelie.romain@akongo.fr

Toute inscription à la formation suppose que le demandeur accepte le contenu du stage et les modalités l'accompagnant après une prise de connaissance au préalable.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des fiches d'inscriptions complètes (le cachet de la Poste faisant foi pour les envois par courrier postal).

Le nombre de participants est limité à 20.

2. TARIF

Tous les prix sont indiqués en euros, hors taxes – la TVA n'est pas applicable ((Article 261-4-4° du CGI). Toute formation commencée est due en intégralité.

Le prix du stage comprend l'ensemble des prestations prévues par la session de formation, indiquées dans la fiche programme. Les frais d'hébergement, de déplacements et de restauration (midi et soir) ne sont pas pris en compte dans les tarifs indiqués.

3. RÈGLEMENT

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Pour les conventions de formation professionnelle : le règlement s'effectue avec le renvoi de la convention ou à réception de la facture.
- En cas de prise en charge partielle par un OPCO ou un autre organisme financeur, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ou de l'autre organismes financeur ne parvient pas à AKONGO avant le début de la formation, la totalité de la formation sera facturée directement au bénéficiaire de la formation. Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne pour quelque raison que ce soit, le participant est redevable de l'intégralité du coût de la formation. A ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.
- Pour les contrats de formation professionnelle (financement personnel) : après un délai de rétractation de 10 jours, le stagiaire s'engage à régler la totalité avant la formation.

Il n'y a pas d'escompte pour paiement anticipé.

Le règlement de la formation est effectué soit par chèque (libellé à l'ordre de « Akongo ») soit par virement bancaire : Titulaire du compte : Bureau d'étude Akongo ;

Code IBAN : FR76 4061 8803 0400 0407 5044 379 ; Code BIC : BOUS FRPP XXX.

4. DOCUMENTS LÉGAUX

Avant la session de formation

Si le demandeur est une entreprise : une convention de formation sera établie en deux exemplaires dont un exemplaire est à retourner à AKONGO signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

En cas de prise en charge totale ou partielle par un organisme de gestion de fonds de formation, la demande de prise en charge vous incombe et doit être établie préalablement à la demande d'inscription. Les coordonnées de l'organisme et le numéro de dossier correspondant doivent figurer explicitement sur la fiche d'inscription.



- *Si le demandeur est une personne physique* : qui entreprend une formation professionnelle à titre individuel et personnel, un contrat de formation sera établi en deux exemplaires. Le demandeur s'engage à retourner un exemplaire signé.

Vous recevrez dans un premier temps une confirmation d'inscription par e-mail.

Dix jours ouvrables au plus tard avant la date de début de la session, vous recevrez une convocation stipulant le lieu, les dates et les horaires de formation.

Après la session de formation

L'attestation de présence, l'attestation de fin de formation et la facture vous seront adressées après la réalisation de la formation.

Si vous avez utilisé les services d'un organisme de gestion de fonds de formation, ces documents lui sont également adressés.

5. CONDITIONS D'ANNULATION OU DE REPORT

Annulation ou report du fait d'AKONGO

Dans le cas où le nombre de participants est jugé insuffisant ou en cas de force majeure dûment justifiée, dans un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, AKONGO pourra proposer d'annuler ou de reporter la formation. En cas de report, si les conditions ne conviennent pas au demandeur, ce dernier est libre de tout engagement vis-à-vis d'AKONGO. Les sommes indûment perçues de ce fait seront alors remboursées.

Annulation du fait l'entreprise ou d'un particulier

- *Pour les entreprises* :

Pour toute demande d'annulation, l'entreprise doit informer AKONGO par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 15 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation. Passé ce délai, les droits d'inscriptions resteront acquis ou dus à AKONGO (sauf cas de force majeure dûment justifiée). En cas d'empêchement, le stagiaire peut néanmoins être remplacé par une personne de la même structure, ayant les mêmes besoins de formation.

- *Pour les particuliers* : Conformément à l'article L. 6353-5 du Code du travail, à compter de la signature du contrat de formation professionnelle, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe AKONGO par lettre recommandée avec accusé réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Passé ce délai, le contrat de formation professionnelle ne pourra être résilié (sauf cas de force majeure dûment justifiée).

